

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 26 mai 2026

N° VA_DEL2026_117

Objet : Désignation des représentants de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC)

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Victor BURETTE, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Alexis VLANDAS, Claire MAIRIE, Farid OUKAID étant absents, Lahanissa MADI, Lisa LASSELIN étant excusées.

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n°26-C-0023 du 10 avril 2026 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La délibération prévoit que la commission est composée de 188 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner 9 membres représentants du conseil municipal au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Conformément à l'article 2121-21 du CGCT qui dispose que le conseil vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination sauf si le conseil décide à l'unanimité de procéder au vote à main levée,

Après avis de la Commission Plénière du mercredi 13 mai 2026, Il est proposé aux membres du conseil :

- d'approuver le principe du vote à main levée,
- de désigner les 9 représentants suivants du conseil municipal pour siéger

au sein de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Métropole européenne de Lille :

- Lionel BAPTISTE
- Claire MAIRIE
- Sébastien COSTEUR ;
- Jean-Luc DELEFORGE ;
- Pierre CRESPI ;
- Karim MESSAOUDI ;
- Monir EL MOUNAOUI ;
- Didier MARQUES ;
- Maryvonne GIRARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition, Mohamed AIT KASSI, Meriem DAHMANI, Ugo BERNALICIS, Antoine MARSZALEK, Garance GUILLERET-GIVERS, Pauline SEGARD, Victor BURETTE, Jeanne MINGANT s'étant abstenus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 29 mai 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260526-224390-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 28 mai 2026